

10/04/2002



Communiqué de presse CS/2290

Conseil de sécurité
4511^e séance – soir

**LE CONSEIL APPUIE LA DECLARATION CONJOINTE DE MADRID PAR LAQUELLE
LES MEMBRES DU «QUATUOR» DEMANDENT AUX ISRAELIENS ET AUX
PALESTINIENS DE COOPERER AUX EFFORTS EN COURS**

Le Président du Conseil de sécurité, M. Sergey Lavrov (Fédération de Russie), a fait ce soir, au nom des membres du Conseil, la déclaration suivante :

Le Conseil de sécurité appuie la Déclaration conjointe (S/2002/369) publiée à Madrid le 10 avril 2002 par le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne et le Haut représentant pour la politique extérieure et la sécurité commune de l'Union européenne, que lui a transmise le Secrétaire général et qui figure en annexe à la présente déclaration. Le Conseil demande au Gouvernement israélien, à l'Autorité palestinienne et à tous les Etats de la région de coopérer aux efforts visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration conjointe et insiste pour que soient immédiatement appliquées les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

Aperçu de la Déclaration conjointe

Dans cette Déclaration, le Quatuor demande à Israël de mettre immédiatement un terme à ses opérations militaires. Il demande qu'un véritable cessez-le-feu soit réalisé immédiatement et qu'Israël se retire immédiatement des villes palestiniennes, y compris Ramallah et, plus particulièrement, le quartier général du Président Arafat. Il demande aussi à Israël d'assurer toute liberté d'accès aux organisations et aux services humanitaires, de s'abstenir de l'emploi excessif de la force et d'entreprendre tous les efforts possibles pour assurer la protection des civils.

Condamnant le terrorisme comme illégal et immoral et nuisant gravement aux aspirations légitimes du peuple palestinien, le Quatuor demande au Président Arafat d'entreprendre immédiatement les plus grands efforts possibles pour mettre fin aux attentats terroristes commis contre des Israéliens innocents. Il demande à l'Autorité palestinienne d'agir de manière décisive et de prendre toutes les mesures possibles dont elle est capable pour démanteler l'infrastructure terroriste. Le Quatuor demande aussi au Président Arafat d'utiliser tout le poids de son autorité politique pour persuader le peuple palestinien que tous les attentats terroristes commis contre les Israéliens devraient s'arrêter immédiatement et d'autoriser ses représentants à prendre immédiatement la coordination de la sécurité avec Israël.

Aux deux parties, le Quatuor demande de s'entendre sans autre délai sur les propositions de cessez-le-feu avancées par le Général Zinni. Il se dit prêt à aider les parties à appliquer leurs accords, en particulier le plan de travail Tenet sur la sécurité et les recommandations Mitchell.

* * * * *